

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BARIE LORS DE SA SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-cinq du mois d'octobre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BARIE, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle multiactivité, sous la présidence de Monsieur Bernard PAGOT, Maire.

Etaient Présents : MM. Bernard PAGOT, Dominique SAINT-ARAILLE, Corinne DAYDIE, Céline LESPAGNOL, Julie DELACOURT, Nathalie DUCASSE, Damien TAUZIN, Fabrice DUMEAU.

Absents excusés : Brigitte LABAT, Éric TAUZIN (a donné procuration à Bernard PAGOT), Emmanuel DE LESTRADE.

Madame Corinne DAYDIE a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du procès-verbal du 01 septembre 2021**
- **Délibération – Renouvellement convention Agence postale communale**
- **Délibération – Présentation des Rapports annuels 2020 sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif du SIAEPA BDG**
- **Délibération tarifications 2022**
- **Achat de matériels**
- **Compte-rendu des réunions**
- **Questions diverses**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 01 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 01 septembre 2021.

D2021-023 – FIXATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la convention de l'Agence Postale Communale est périmée. Les services de La Poste ont proposé d'établir une nouvelle convention pour laquelle le Conseil municipal doit fixer la durée souhaitée. La durée peut-être de 1 à 9 ans, renouvelable une fois, pour une durée maximale de 18 ans.

Monsieur le Maire rappelle que les horaires d'ouverture de l'APC ont été fixés au mercredi et vendredi de 9 heures à 12 heures.

Il demande ensuite au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe la durée de la convention à venir à 9 ans renouvelable.

D2021-024 – Présentation des Rapports annuels 2020 sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif du SIAEPA BDG

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Barie a transféré sa compétence eau et assainissement au Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable et d'Assainissement Bassanne - Dropt - Garonne.

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président du Syndicat a présenté un RPQS pour rendre compte de l'exercice 2020 des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Ce RPQS a été transmis à chaque commune.

Conformément à l'article D2224-3 du CGCT le Maire de chaque commune membre du Syndicat présente à son tour, à son Conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel établi par le Syndicat.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation des Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif pour l'exercice 2020.

D2021-025 – TARIFICATIONS 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs de l'année 2021 pour l'année 2022, à savoir :

- **Location salle multiactivité :**
 - Personne de la commune : 35,00 €
 - sono : gratuit
 - Formations agricoles : gratuit
 - Groupes de passage : 50,00 €
 - Usage pro et commercial : 100,00 €
 - Caution : 300,00 €
 - Caution prêt de la vaisselle : 1,00 €
l'unité assiette – couverts
- **Location salle de basket :**
 - Location aux communes : 100,00 €
 - Location aux clubs et Associations hors commune : 50,00 €
 - Caution : 300,00 €
- **Concessions cimetière communal :**
 - Concession 2 m² - 1 personne : 50,00 €
 - Concession 2 m² - 2 personnes avec droit de superposition : 80,00 €
 - Caveau 4 m² : 160,00 €
 - Columbarium :
 - Concession d'un an : 50,00 €
 - Concession de 10 ans : 400,00 €
 - La porte restant à la charge du concessionnaire.

ACHAT DE MATERIELS

Monsieur le Maire présente plusieurs devis d'achat de matériels, à savoir :

- Ordinateur portable et vidéoprojecteur :
 - Devis Société MDSI à La Réole : 1 547,80 € TTC
 - Devis Ets DUFFAU à Langon : 1 727,21 € TTCLe Conseil municipal accepte le devis de MDSI.
- Bateaux pour la réserve communale de sécurité civile :
 - Devis SARL VILLENEUVE MARINE à Villeneuve-sur-Lot pour un bateau : 7 500,00 € HT.Le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de contacter la société pour l'acquisition de deux bateaux.
- Tracteur :

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il faut compter environ 20 000 € pour l'acquisition d'un tracteur 26 CV. Le Conseil municipal le charge de contacter des fournisseurs.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS

Néant

QUESTIONS DIVERSES

- **Réseau de chaleur biomasse** : L'architecte doit déposer une demande de permis de construire pour la construction de la plateforme où devra être implantée la chaufferie.
- **Inspection des digues** : la réserve communale de sécurité civile inspectera les digues le samedi 27 novembre 2021. Cette inspection sera suivie d'un repas.
- **Benne déchets verts et broyeur** : Corinne DAYDIE informe le Conseil municipal qu'une benne pour les déchets verts sera tenue à disposition des administrés du 15 au 18 novembre 2021 sur le parking en face de la salle des sports. L'employé communal effectuera le broyage des branches les 15 et 16 novembre 2021, le broyat pourra être ainsi récupérer par les déposants.
- **Réseau Sud Gironde contre les violences conjugales** : le Maire présente le courrier de Madame Camille Estournès, élue au Conseil municipal de La Réole l'informant de la mise en place d'un réseau des acteurs de la prévention des violences conjugales et de l'accompagnement des victimes à l'échelle du Sud Gironde. Elle demande la désignation d'un(e) référent(e) au sein du Conseil municipal.

Le Conseil municipal proposera cette mission à Madame Brigitte LABAT.
- **Documentaire** : une version provisoire du documentaire a été adressé à chaque conseiller pour avis. Après discussion la société Far Ouest sera contactée afin qu'elle insère en fin de film une carte de la commune avec le positionnement des digues ainsi que des ouvrages de protection.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.